



AIDE AUX VACANCES EN COLONIE 2020

Le dossier doit être déposé dès la réservation du séjour effectuée

Pôle Solidarité Familles

LISTE DES PIÈCES A TRANSMETTRE

- Justificatif d'inscription au séjour, mentionnant le coût total et le montant de l'aide de la CAF
- Notification d'attribution de l'aide aux vacances enfant (AVE 2020) de la CAF ou de la MSA
- Pièce d'identité
- Livret de famille
- Dernière quittance de loyer ou dernière facture d'électricité / gaz / eau
- Contrat de location (ou crédit d'accession à la propriété et avis de taxe foncière 2018)
- Attestation CAF (ou MSA) des prestations familiales et sociales du mois en cours

Pour information

L'aide du CCAS est attribuée sous conditions :

- enfants nés entre le 01/01/2003 et le 31/12/2013
- résider depuis 1 an au moins à Nîmes
- bénéficié de l'aide aux vacances enfants (AVE) de la CAF ou de la MSA pour l'année 2020
- réserver un séjour dans un camp ou une colonie agréé(e) par la DDCS

Le montant de l'aide attribuée est de 8 € par jour et par enfant bénéficiaire, dans la limite de 15 jours par an.

L'aide du CCAS est versée directement au centre de vacances, une fois le séjour effectué.